



ARRÊTÉ N°190/2025

Circulation Interdite

Rue du Val

Le Mardi 11 Novembre 2025 de 10h00 à 12h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison des commémorations du 11 Novembre, la rue du Val sera fermé à la circulation sur le tronçon devant le monument aux morts le mardi 11 novembre 2025 de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue du Pont des Brets.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 06/11/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

The municipal seal of Quévert is circular. It features a central figure, possibly a saint or a historical figure, holding a sword. The text "MAIRIE de QUEVERT" is at the top, "Côtes d'Armor" is at the bottom, and "REPUBLIQUE FRANCAISE" is on the left side. A five-pointed star is on the right side.